



AU CONSEIL COMMUNAL  
1304 COSSONAY

Cossonay, le 21 mars 2017

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 01/2017 relatif à la fixation des indemnités du Conseil communal et de ses organes pour la législature 2016-2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie une première fois le 1<sup>er</sup> mars 2017 en présence du Bureau du Conseil communal, à savoir M. Philippe Zufferey, Président, Mme Laurence Nicod, Secrétaire et M. Gilles Pierre-Humbert, Scrutateur. Une seconde réunion a eu lieu le 21 mars 2017 pour finaliser le rapport.

**Introduction**

En préambule, le Président Philippe Zufferey nous informe qu'il n'est là que pour répondre aux questions de la Commission des finances et que le Bureau n'est pas habilité à déposer un préavis, raison pour laquelle celui-ci est déposé par la Municipalité, selon texte remis par le Bureau.

Au chapitre 3 du présent préavis, une erreur s'est glissée dans le tableau des indemnités proposées. En effet, il s'agit de lire que l'indemnité de l'huissier est prévue par séance et non par année.

Le Secrétaire et le Président sont toujours mentionnés sous leur forme masculine pour une question de simplification du présent rapport mais, il va de soi qu'ils peuvent également être lus au féminin.

## Historique

Les indemnités du Conseil ont connu une forte augmentation lors de la dernière législature. Ceux-ci vous sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Année de législature	2006-2011	2011-2016
par séance du Conseil	10.00	20.00
par réunion du Bureau du Conseil	15.00	25.00
par séance de la Commission de gestion	15.00	25.00
par rapport de la Commission de gestion	40.00	50.00
par séance de la Commission des finances	15.00	25.00
par rapport de la Commission des finances	40.00	50.00
par séance de commission ad hoc	15.00	25.00
par rapport de commission ad hoc	40.00	50.00
par année pour la Présidence	350.00	1 000.00
par année pour la Secrétaire	3 000.00	4 500.00
par séance pour l'huissier	30.00	50.00
par jour de dépouillement des votations	50.00	50.00
par jour de dépouillement des élections	50.00	100.00

Le 31.10.2011, le Conseil avait suivi la proposition de la Commission des finances, à l'exception de la rémunération du Président et du Secrétaire qui s'étaient vu attribuer CHF 500.- supplémentaires chacun.

### Analyse de la Commission des finances

Le travail du Conseil a fortement évolué durant les dernières années particulièrement dans les domaines suivants :

1. Le nombre de Conseils tenus par année

Dans les années 90, ledit Conseil ne siégeait que 3 ou 4 fois l'an. Il est aujourd'hui devenu courant que les réunions se tiennent au moins 6 fois l'an et en 2016, il y en a eu 7.

2. La durée des séances du Conseil

La moyenne des préavis par année se situe à 15 dans une année ordinaire et s'élève à 20 lors d'un début de législature. Ceci prolonge de manière marquée la séance et, de facto, la longueur du procès-verbal. Ainsi, en moyenne, par année, ces derniers

sont de près de 10 pages, sans compter ni les convocations, ni les extraits des décisions rendues par le Conseil.

### 3. Le travail de préparation des Conseils

Le Président passe plus d'une demi-journée à préparer un Conseil. Le Secrétaire rédige et envoie les convocations accompagnées du procès-verbal, des préavis et des rapports.

### 4. Le travail du Président

En sus du travail habituel, le Président doit se tenir informé de l'évolution des lois et des règlements inhérents à son activité. Dans ce cadre, il doit parfois suivre des formations qui, contrairement à certaines Communes, ne lui sont pas rétribuées séparément. Ponctuellement, il est parfois appelé en représentation et à prononcer des discours.

### 5. Le travail du Secrétaire

Hormis les activités précitées, le Secrétaire est également en charge de la comptabilisation des indemnités du Conseil et de la transmission de celles-ci pour paiement à la Commune, de la rédaction de diverses correspondances et de l'archivage des documents. Par ailleurs, il participe au dépouillement de toutes les votations et élections où il établit un procès-verbal et tient un tableau des présences. En début de législature, il doit également mettre la liste des membres à jour, ce qui inclut de nombreux changements autant pour les indemnités que pour l'envoi des convocations. Il rendra également compte du nombre d'années d'activité en cas de fin de mandat d'un conseiller.

### 6. Nouvelles tâches

L'arrivée de l'ère informatique engendrera de nouvelles tâches autant pour le Président que pour le Secrétaire, notamment sur le site internet qui doit être tenu à jour. Pour information : 20 conseillers ont demandé la réception des documents de manière digitale.

Fort de ce constat, la Commission des finances pense qu'il est indispensable de rémunérer convenablement les activités présentant un investissement important afin d'encourager l'intérêt de la population à participer à la vie politique de la Commune.

### **Proposition de la Commission des finances**

Le taux d'imposition a été augmenté à 2 reprises ces deux dernières années passant de 67.3 % à 71 %. La situation financière de la Commune et cette augmentation nous incitent à fixer les indemnités pour la prochaine législature avec responsabilité et circonspection. Consciente de l'écart avec d'autres Communes, nous aurions probablement accepté la proposition du bureau si ce préavis avait été présenté avant la hausse du taux d'imposition, c'est-à-dire lors de la dernière séance de la précédente législature.

Afin de montrer un signe à la population, la Commission des finances propose le **statu quo des indemnités, à l'exception des postes/journées présentant un travail important.**

- Par année pour la Présidence : CHF 1'800
- Par année pour le Secrétaire : CHF 6'000
- Par journée de dépouillement des élections : CHF 150
- Toutes les autres indemnités : statu quo

### Conséquences financières

Les conséquences financières de la proposition du Bureau et celle de la Commission des finances sont les suivantes :

	Proposition du Bureau	Proposition de la Commission des finances
Année « standard »	+4'600	<b>+2'300</b>
Supplément année électorale	+400	<b>+1'000</b>

### Autres éléments

Le Bureau propose que les indemnités du Conseil soient fixées en fin de législature et que leurs paiements aient lieu à la fin juin. Pour ces deux points, la Commission des finances salue cette initiative et propose à la Municipalité de poser un préavis fixant ces 2 nouveautés.

### Amendement

En conclusion de ce qui précède, la Commission vous soumet l'amendement suivant et propose les rémunérations ci-dessous :

Indemnités législature 2016-2021	Proposition Bureau	Proposition Commission des Finances
par séance du Conseil	25.00	<b>20.00</b>
par réunion du Bureau du Conseil	35.00	<b>25.00</b>
par séance de la Commission de gestion	35.00	<b>25.00</b>
par rapport de la Commission de gestion	75.00	<b>50.00</b>
par séance de la Commission des finances	35.00	<b>25.00</b>
par rapport de la Commission des finances	75.00	<b>50.00</b>
par séance de commission ad hoc	35.00	<b>25.00</b>
par rapport de commission ad hoc	75.00	<b>50.00</b>
par année pour la Présidence	1 500.00	<b>1 800.00</b>
par année pour la Secrétaire	5 000.00	<b>6 000.00</b>

Indemnités législature 2016-2021	Proposition Bureau	Proposition Commission des Finances
par séance pour l'huissier	55.00	<b>50.00</b>
par jour de dépouillement des votations	60.00	<b>50.00</b>
par jour de dépouillement des élections	120.00	<b>150.00</b>

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose d'adopter les conclusions suivantes :


LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY


- Vu le préavis municipal no 01/2017,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

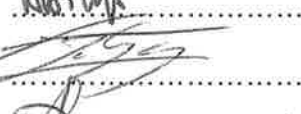
DECIDE


de fixer pour la législature 2016-2021, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2016, les indemnités du Conseil communal et de ses organes telles que **proposées par la Commission des finances** dans le rapport du 21 mars 2017.

Pour la Commission des finances :

Barbara Zippo (rapporteur) ..... 

Philippe Blanc ..... 

Gaël Girardet ..... 

Joachim Cretegny ..... 

Danilo Demaurex ..... 